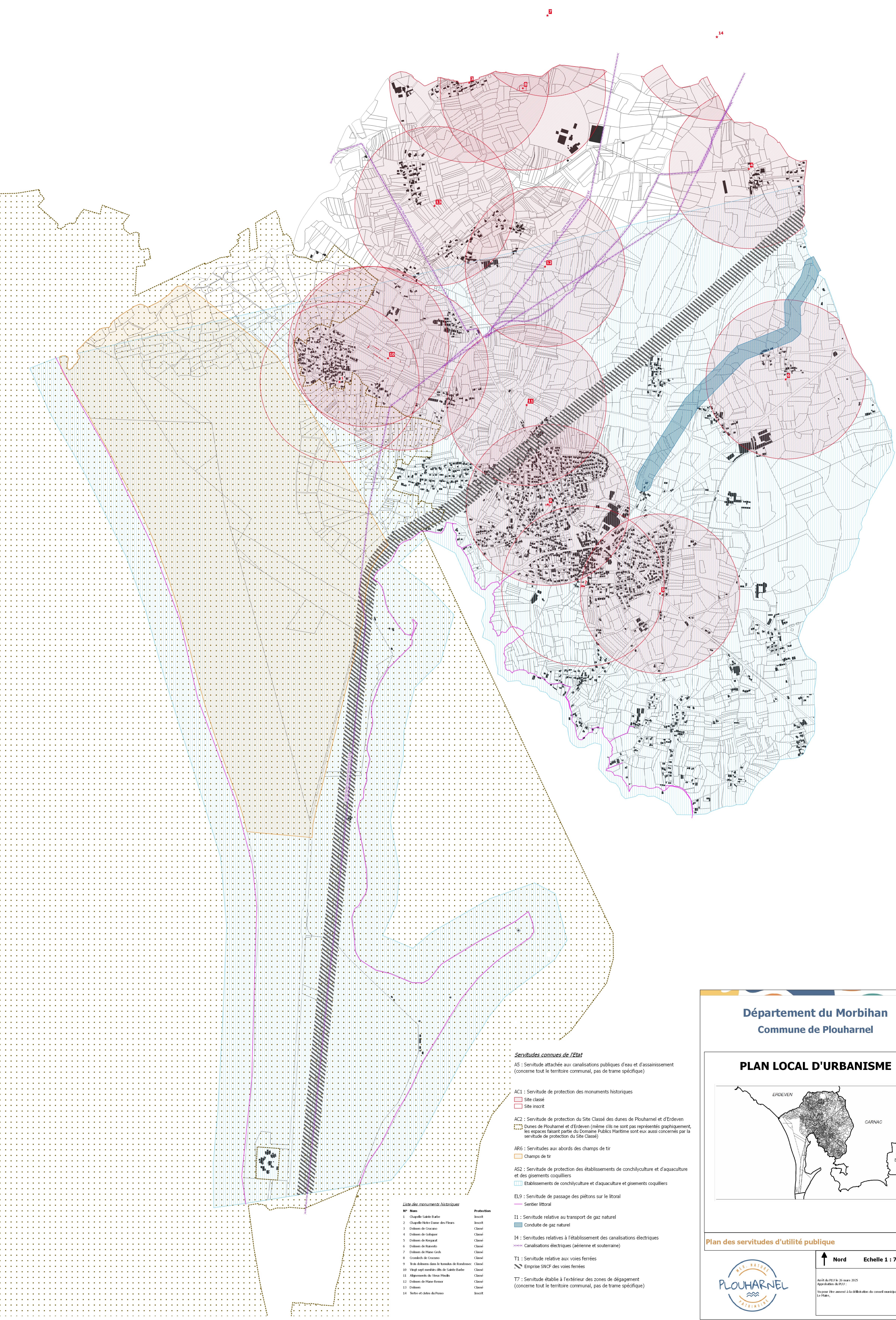




Servitudes connues de l'Etat

AS : Servitude attachée aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement (concerne tout le territoire communal, pas de trame spécifique)

AC1 : Servitude de protection des monuments historiques

Site classé

Site inscrit

AC2 : Servitude de protection du Site Classé des dunes de Plouharnel et d'Erdeven

Dunes de Plouharnel et d'Erdeven (même s'ils ne sont pas représentés graphiquement, les espaces faisant partie du Domaine Publics Maritime sont eux aussi concernés par la servitude de protection du Site Classé)

AR6 : Servitudes aux abords des champs de tir

Champs de tir

AS2 : Servitude de protection des établissements de conchyliculture et d'aquaculture et des gisements coquilliers

Etablissements de conchyliculture et d'aquaculture et gisements coquilliers

EL9 : Servitude de passage des piétons sur le littoral

Sentier littoral

I1 : Servitude relative au transport de gaz naturel

Conduite de gaz naturel

I4 : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques

Canalisations électriques (aérienne et souterraine)

T1 : Servitude relative aux voies ferrées

Emprise SNCF des voies ferrées

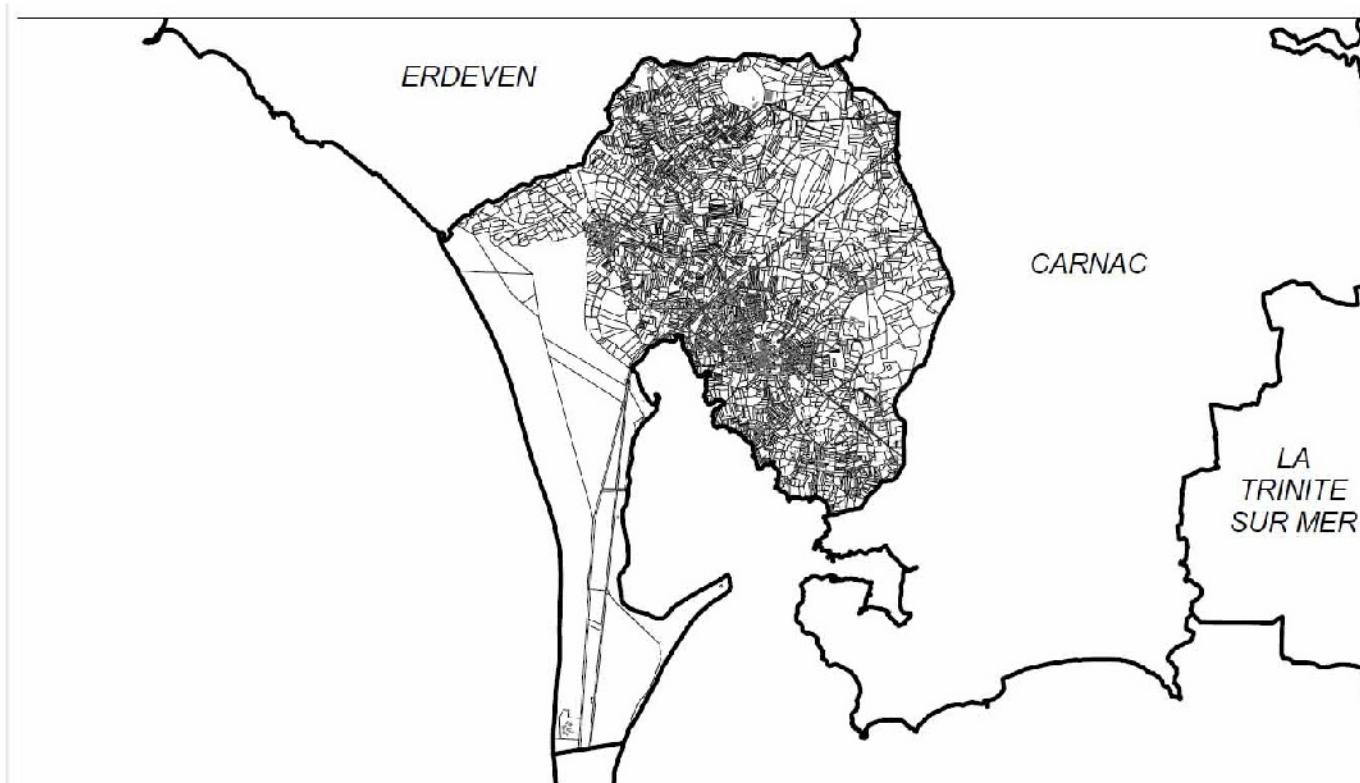
T7 : Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement (concerne tout le territoire communal, pas de trame spécifique)

Liste des monuments historiques

N°	Nom	Protection
1	Chapelle Sainte Barbe	Inscrit
2	Chapelle Notre Dame des Fleurs	Inscrit
3	Dolmen de Crocoute	Classé
4	Dolmen de Golegar	Classé
5	Dolmen de Kergarant	Classé
6	Dolmen de Ranzelo	Classé
7	Dolmen de Mare Goh	Classé
8	Cromlechs de Crocoute	Classé
9	Très dolmen dans le hameau de Roudouzeac	Classé
10	Vieil sept mégalithes dit de Sainte Barbe	Classé
11	Alignements du Vieux Plouh	Classé
12	Dolmen de Mare Rencor	Classé
13	Dolmen	Classé
14	Treize et cistes du Pless	Inscrit

**Département du Morbihan
Commune de Plouharnel**

PLAN LOCAL D'URBANISME



Plan des servitudes d'utilité publique



Nord Echelle 1 : 7 000

Arrêt du PLU le 20 mars 2025
Approbation du PLU :
Rapport être annexé à la délibération du conseil municipal du ...
Le Maire,